

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Anncny, le 18 juin 2021

### **Covid-19**

Point sur les mesures nationales et départementales visant à freiner la propagation du virus

**Au regard de l'évolution positive de la situation sanitaire au plan national ces dernières semaines, plus rapide qu'espérée, le Premier ministre a annoncé mercredi 16 juin 2021 une adaptation des mesures visant à freiner la propagation du virus Covid-19.**

Ainsi, le couvre-feu de 6h à 23h, qui devait s'appliquer jusqu'au 30 juin 2021, sera levé à partir du dimanche 20 juin 2021.

**Concernant le port du masque, les dispositions de l'arrêté préfectoral du 2 juin 2021, rentrant déjà dans le cadre des nouvelles directives gouvernementales, ce dernier reste en vigueur jusqu'au 30 juin 2021 inclus.**

Par conséquent, le port du masque reste obligatoire au sein :

- des manifestations revendicatives mentionnées à l'article L.211-1 du code de la sécurité intérieure, des rassemblements à caractère professionnel, des cérémonies funéraires, des cérémonies publiques mettant en présence de manière simultanée plus de 6 personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public ;
- des marchés publics de plein air ;
- des parcs de stationnements des centres commerciaux et hypermarchés (établissements recevant du public de type M de 1ère catégorie), et aux abords de ces établissements dans un périmètre de 50 mètres, durant les horaires d'ouverture ;
- des abords, dans un périmètre de 50 mètres, des établissements scolaires (premier et second degré) et d'enseignements supérieurs, des gares de transport terrestre, ferroviaire et lacustre, durant les horaires de fonctionnement de ces établissements.

Par ailleurs, le port du masque dans les milieux clos reste obligatoire (entreprises, magasins, transports...). L'obligation de port du masque n'est pas applicable aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation, et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus.

Certaines communes haut-savoyardes ont pris, depuis plusieurs mois, des arrêtés municipaux imposant le port du masque dans leur « cœur de ville ». Le maintien, l'adaptation ou l'abrogation de ces arrêtés relèvent de

## **Bureau de la représentation et de la communication de l'État**

Rue du 30ème régiment d'infanterie,  
BP 2332 74 034 - Annecy cedex  
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur

l'appréciation de chaque maire, en fonction des circonstances locales. Nous vous invitons à vous renseigner sur les sites internet des communes concernées .

Pour rappel, les rassemblements de personnes donnant lieu à la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique restent interdits. En revanche, les buvettes et les buffets sont autorisés dès lors qu'ils respectent le protocole hôtels, cafés et restaurants (HCR).

Même si la situation sanitaire s'améliore nettement dans le département (taux d'incidence à 30,8 et taux de positivité à 1,3 % ce 18 juin 2021), le préfet de la Haute-Savoie appelle au sens des responsabilités de tous. Il est indispensable de maintenir nos efforts, de rester vigilants et de respecter les gestes barrières, de se faire tester et s'isoler quand cela est nécessaire. Il est conseillé d'avoir sur soi un masque et de pouvoir ainsi se protéger d'initiative, hors de toute obligation, si on le juge nécessaire.

Le préfet de la Haute-Savoie rappelle enfin que de nombreux créneaux de vaccination sont disponibles sur les plateformes de réservation. N'hésitez pas à les consulter !

Se protéger, c'est protéger les autres. Tous ensemble, soyons vigilants et responsables !

## Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30ème régiment d'infanterie,  
BP 2332 74 034 - Annecy cedex  
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)